les AVENIERES GENIS>THUELLIN

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants

N° 11

Mars 2018

> ÉVÈNEMENT

LES AVEYRINADES FÊTENT LEURS 10 ANS

> La Communauté de Communes p3

> Aménagement du centre-ville p8

> Vie sociale p14

> Vie Culturelle p 16
ZOOM SUR LES 10 ANS DES AVEYRINADES

> Vie municipale p20

> Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises, Chers Aveyrlinois,

Lors de la création de la commune nouvelle, les deux communes historiques se sont engagées à la poursuite des projets de chacune des équipes élues en 2014.

Ce nouveau numéro de Vie Citoyenne vous présente plusieurs projets structurants importants pour le développement ou le quotidien de notre commune.

L'aménagement et la redynamisation du centre-ville se poursuit avec l'aménagement des abords du bâtiments Semcoda en cours de construction. Pour la place Bacchus et la grande rue de Ciers, la commune a désigné un maître d'œuvre pour l'accompagner dans la réalisation de ces projets. La municipalité souhaite comme elle l'a fait depuis l'étude urbaine faire participer le plus grand nombre d'habitants aux réflexions préalables aux décisions.

Les travaux de rénovation et de mises aux normes du Foyer de Veyrins sont terminés. Ceux de la mairie annexe sont en cours. Vous pourrez à nouveau bénéficier des services de ces deux équipements dès la première quinzaine du mois de juillet.

Les travaux d'aménagement de la RD 1075, au lieudit carrefour du Petit Veyrins débuteront au mois d'avril. Ils vont avant tout permettre d'améliorer la sécurité de cette entrée de ville et lui donner un caractère plus urbain.

L'installation de la vidéo protection a commencé depuis le mois de mars. Cet outil va se déployer progressivement sur tout le territoire pour améliorer au quotidien la sécurité des habitants et des biens.

Notre environnement institutionnel poursuit son évolution avec les modifications de compétences de la communauté de communes et par conséquent celles de notre commune.

Au mois d'avril, la culture sera mise à l'honneur. En effet, l'association « Les Aveyrinades » qui fête les dix ans du festival de spectacle vivant amateur, a préparé un programme théâtral d'une richesse et d'une variété à la hauteur de l'évènement. Je remercie les nombreux bénévoles qui contribuent au développement de la culture sur notre commune. Je vous invite à venir nombreux aux spectacles proposés.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce nouveau numéro de Vie Citoyenne.

Le Maire
Daniel Michoud

Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

> Restitution et harmonisation de compétences

Dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes des Balmes Dauphinoises, de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs figure la liste des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

L'arrêté précise que les compétences optionnelles des anciennes Communautés de Communes continuent à être exercées pour une période maximale d'un an par les Balcons du Dauphiné sur le seul périmètre de l'ancienne communauté de communes qui les exerçait avant la fusion.

De même, les compétences facultatives des anciennes Communautés de Communes continuent à être exercées pour une période maximale de deux ans par les Balcons du Dauphiné sur le seul périmètre de l'ancienne Communauté de communes qui les exerçait avant la fusion.

Dès lors, l'assemblée délibérante dispose d'un an pour harmoniser les compétences optionnelles et de deux années pour les compétences facultatives à compter de l'entrée en vigueur de la fusion.

> Restitution des compétences **voirie et éclairage publique**

Les discussions préalables au projet de fusion ayant précédé l'arrêté de création de la communauté des communes des Balcons du Dauphiné avaient acté la restitution aux communes de la compétence voirie ainsi que celle de l'éclairage public.

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil communautaire a décidé de restituer les compétences suivantes :

Compétence optionnelle

> La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie aux communes de la Communauté de communes des Balmes Dauphinoises fusionnée.

> l'aménagement et l'entretien de la voirie aux communes de la Communauté de communes de l'Isle Crémieu fusionnée.

Compétence facultative

> L'éclairage public des voies publiques existantes aux communes de la communauté de communes du Pays des Couleurs fusionnée.

Compte tenu de la technicité de cette compétence et des économies d'échelle qui peuvent être réalisées, le conseil municipal de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin a décidé lors de sa séance du 2 février de transférer la maintenance de l'éclairage public au Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI).

Si vous constatez une défaillance de l'éclairage public,
merci de le signaler à la mairie en précisant l'adresse.
Soit par téléphone : **04 74 33 61 87**
Soit par mail : **equipement@lesavenieres.fr**

> Harmonisation de **la compétence incendie** et subvention aux **amicales de pompiers**

De la même façon, lors des discussions préalables au projet de fusion ayant précédé l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné avait été acté la restitution aux communes du soutien fait aux amicales de sapeurs-pompiers.
En outre, les élus communautaires ont souhaité harmoniser la participation financière au SDIS à l'échelle de l'ensemble des communes des Balcons du Dauphiné.

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil communautaire a décidé :

> **De restituer les compétences soutien à la formation et soutien aux amicales des sapeurs-pompiers aux communes.**

> **D'harmoniser à l'échelle de l'ensemble du territoire des Balcons du Dauphiné la participation financière au SDIS.**

Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

> Le transfert de la compétence GEMAPI

La loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) attribue aux communes une compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).
Avec la loi NOTRe, la compétence GEMAPI fait l'objet d'un transfert en totalité et de façon automatique des communes vers l'échelon intercommunal. Cette compétence est exercée depuis le 1er janvier 2018 en lieu et place des communes par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, pour ce qui concerne notre territoire, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD).

Le contenu de la compétence GEMAPI

Elle comprend quatre missions obligatoires définies au code de l'environnement :

- **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique**
- **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau**
- **La défense contre les inondations et la mer**
- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

Les structures existantes sur le territoire de la CCBD

Sur le territoire de la CCBD, trois syndicats de communes existent et exercent (au moins partiellement) la compétence GEMAPI. Il s'agit des structures suivantes :

- **Le SIDCEHR**
  Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône
- **Le SHR**
  Syndicat du Haut Rhône
- **Le SMABB**
  Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre

> Précisions sur les deux syndicats qui concernent la commune des Avenières Veyrins-Thuellin :

Le SIDCEHR : Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône

L'Etat a pris des mesures pour protéger les grandes agglomérations traversées par le Rhône. Des zones d'expansion des crues sont créées depuis des dizaines d'années pour protéger les grandes villes contre les inondations.

Des ouvrages de protection et la construction de digues ont été réalisés entre les ponts de Groslée et d'Evieu sur chaque rive dans le cadre de l'aménagement du barrage de Sault-Brenaz.

Le SIDCEHR gère un dispositif mis en œuvre en 1986 comprenant 8 ouvrages situés de part et d'autre du fleuve.

Il est composé de 5 communes (Les Avenières Veyrins-Thuellin, Brangues, Le Bouchage, Aoste et Groslée-Saint-Benoît). Le syndicat est sur deux départements et donc sur les deux rives du Rhône.

Les deux ouvrages principaux situés à Brangues et Saint Benoît ont pour objectif :

- De Préserver des inondations jusqu'à 1600 m3/s les plaines des communes de Brangues, Le Bouchage, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Groslée-Saint-Benoit,
- De Participer au noyage de la dernière zone d'expansion des crues avant la ville de Lyon, au-delà du débit de submersion de 1600 m3/s,
- Inversement, lors de la décrue, de faciliter le ressuyage des plaines précédemment inondées.

La procédure de noyage de la plaine (consignes d'exploitation) à respecter est clairement inscrite dans une convention tripartite signée par l'Etat, la CNR et le SIDCEHR.

La gestion des ouvrages est confiée à un prestataire qui est tenu dans son cahier des charges de respecter ces consignes.

Le SIDCEHR a transféré au SHR la compétence correspondant au volet gestion des milieux aquatiques « GEMA ». Dans les faits le SIDCEHR exerce uniquement une compétence prévention des inondations « PI ».

Le SHR : Syndicat du Haut-Rhône

Le SHR tel qu'il fonctionne aujourd'hui, a été créé en 2003. Il est composé de 27 communes réparties sur trois départements (Ain, Savoie et Isère).

Le SHR est le gestionnaire de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône (sur le territoire des Balcons du Dauphiné sont concernés par la réserve, les communes de Brangues, Les Avenières Veyrins-Thuellin, le Bouchage, Saint-Victor-de-Morestel et Creys-Mépieu).

Le SHR assure également la gestion du site Natura 2000.

La réserve naturelle et le site Natura 2000 sont certes en lien étroit avec les milieux aquatiques. Néanmoins, ils ne relèvent pas pour autant de la compétence GEMAPI. Il s'agit de dispositifs de gestion relevant de l'Etat et dont le porteur est ici le SHR.

Le SHR a également travaillé sur des démarches de prévention des inondations et notamment la pose de repères de crues.

Suite à une rencontre entre les Communautés de Bugey-Sud et des Balcons du Dauphiné, **il a été décidé du portage suivant pour ce qui est de la compétence GEMAPI via le SIDCEHR :**

- Maintien du SIDCEHR comprenant Bugey Sud et les Balcons du Dauphiné et poursuite de la gestion des ouvrages de manière identique à la situation actuelle pour la Prévention des Inondations (PI).
- Retrait de la compétence « GEMA » des statuts du SIDCEHR.

Cette modification statutaire entrainera alors le retrait automatique de la CCBD du SHR. La compétence GEMA sera alors portée en direct par la communauté de communes.

Lors de sa séance du 26 janvier 2018, le conseil communautaire a élu pour siéger au SIDCEHR 12 délégués titulaires et 6 délégués suppléants dont :

- Maria Favier, Gilbert Mergoud et Daniel Michoud *(titulaires)*
- René Deschamps et Gérard Guicherd *(suppléants)*

Lors de sa première séance en date du 28 février 2018, le conseil syndical du SIDCEHR a élu un nouveau bureau :

- Daniel Michoud, Président
- Didier Louvet et Marthe Aurele, Vices-Présidents
- Annie Pourtier et Benoît Miege, membres du bureau

Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

> Projet d'organisation des services sur un site unique

Un comité de pilotage a été créé pour travailler sur un projet de réorganisation des services. Il est piloté par Daniel Michoud, vice-Président en charge de l'administration générale. Il a présenté lors de la séance du conseil communautaire du 19 septembre 2017, les conclusions du groupe de travail.
Ce dernier a réalisé un état des lieux de l'organisation des services. Il apparaît au regard de ce diagnostic que l'éclatement des services sur plusieurs pôles :

- **Rend le travail d'équipe compliqué :** *circulation de l'information difficile, points d'équipes difficiles à réaliser, pôle ressource éloigné des autres pôles*
- **Engendre des difficultés** *(informatique, logistique…).*
- **Est coûteuse :**
  - L'organisation d'un accueil sur les trois sites.
  - Des dépenses en triple exemplaires : *abonnements téléphoniques, internet, contrat d'assurance des locaux, contrat de maintenance…*

Au vu de ce diagnostic, le comité de pilotage a dressé plusieurs constats :

- L'organisation cible est une organisation sur un seul site.
- Aucun des sites communautaires actuels ne peut accueillir l'ensemble des services.
- La CCBD dispose de locaux économiques sous-occupés et notamment ceux du centre d'activités à Arandon-Passins.

Deux scénarii ont été étudiés : la construction d'un nouveau siège et la transformation du centre d'activités (CAN) en siège communautaire.

Les deux scénarii prévoient la délocalisation de la MSAP (Maison de Services Au Public) dans les locaux de la Maison de pays à Morestel.
Il en ressort que le site du CAN présente une forte potentialité pour accueillir le siège communautaire sous format site unique. Par ailleurs, il a une position centrale sur le territoire de la CCBD et est situé à proximité d'axes importants de circulation, RD 1075 notamment.

A l'issue de cette présentation, le conseil communautaire avait donné son accord pour que le comité de pilotage poursuive son travail en confiant la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale pour ces deux opérations, site unique au CAN et installation de la MSAP dans la Maison de Pays, au cabinet d'architecte Philippe Leplaideur.

Ces études font état :

- **D'un coût d'opération de 2 040 000 €TTC pour l'installation des services sur le site unique du CAN situé sur la commune d'Arandon-Passins**
- **D'un coût d'opération de 282 000 €TTC pour l'installation de la MSAP dans les anciens locaux de la Maion de Pays.**

Lors de sa séance du 30 janvier 2018, le conseil communautaire a :

- **Approuvé la conclusion de ces deux études,**
- **Autorisé le Président à lancer une consultation en vue de recruter un maître d'œuvre pour ces deux opérations,**
- **Autoriser le Président à lancer les démarches nécessaires à la recherche d'éventuels acquéreurs pour les sites de Morestel et de Saint Chef.**

VOUS SOUHAITEZ RÉNOVER OU ADAPTER VOTRE LOGEMENT ?

L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER.

Une opération mise en place jusqu'en septembre 2020 et qui apporte un accompagnement gratuit, **des conseils techniques** et **des aides financières** pour améliorer votre confort au sein de votre logement.

Elle s'adresse :

→ **Aux propriétaires occupants,** dont les ressources ne dépassent pas les plafonds fixés par les financeurs, variable selon la composition de votre famille.

→ **Aux propriétaires bailleurs,** qui souhaitent conventionner leur logement et pratiquer pendant au moins 9 ans un loyer modéré après travaux.

Quels travaux sont subventionnés ?

Les travaux d'économie d'énergie
Isolation thermique, changement du mode de chauffage, remplacement des menuiseries,…

Lutte contre l'habitat indigne
Travaux lourds visant à résoudre une dégradation importante du logement.

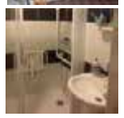

Les travaux d'adaptation
Remplacement d'une baignoire par une douche, monte escalier, pose de rampe,…

ATTENTION : les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt auprès des organismes financeurs !

Qui contacter ?

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Vous pouvez vous renseigner gratuitement auprès de **Soliha Isère Savoie**

Par téléphone : **0 805 030 064**
En permanence :

→ **MONTALIEU-VERCIEU 1er jeudi de 14h à 16h**
→ **LES AVENIERES V.T 1er vendredi 9h30 à 11h30**
→ **VILLEMOIRIEU 2ème et 4ème vendredi 9h30 à 11h30**
→ **SAINT CHEF 3ème jeudi 14h à 16h**
→ **MORESTEL 3ème vendredi 9h30 à 11h30**

Comment monter un dossier ?

EXEMPLE : M. et Mme BERTHIER, propriétaire de leur résidence principale, souhaitent faire des travaux d'économie d'énergie.

1 – Ils appellent **Soliha**, avec leur avis d'imposition pour avoir plus d'informations.

2 – Soliha vérifie leur **éligibilité** aux aides des différents financeurs. Puis M. et Mme BERTHIER remplissent un pré-diagnostic sur leur logement.

3 – Un technicien effectue **une visite de leur logement** pour savoir si les travaux envisagés permettent de gagner 25 % d'économie d'énergie. Il établit également des **préconisations** de travaux.

4 – M. et Mme BERTHIER font réaliser **des devis** auprès des artisans de leur choix, en respectant les recommandations du technicien.

5 – M. et Mme BERTHIER reprennent contact avec Soliha pour **monter leur dossier de demande de subvention**.

LE BILAN

Isolation des combles : 2 673 €

Changement du système de chauffage : 7 742 €

Coût total des travaux :
→ 10 415 € HT
→ 10 988 € TTC

Les subventions :

Agence nationale de l'habitat	isère www.isere.fr	Balcons du Dauphiné
5 208 €	725 €	500 €

Un reste à charge de : 4 555€

> Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités…). Mettant en œuvre des critères définis par le Bureau International du Travail (BIT), elle est la seule source permettant des comparaisons internationales. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, 73 000 logements, tirés au hasard sur l'ensemble du territoire, sont interrogés. Ils sont enquêtés six trimestres consécutifs : les premières et dernières enquêtes se feront par visite au domicile des enquêtés, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec les enquêtés. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.

> Nos entreprises…

> RMIS visite de la société RMIS

par les sénateurs Frédérique PUISSAT et Michel SAVIN

Cette société, basée sur la zone du Perrier à Thuellin, développe des solutions sur-mesure et innovantes au service des professionnels du traitement des déchets.

> Hexcel Inauguration des locaux sociaux

Le vendredi 26 janvier, Thierry Merlot, Directeur d'Hexcel pour l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient a inauguré des locaux sociaux sur le site Hexcel des Avenières. Ce bâtiment dédié au bien-être du personnel regroupe une salle de détente, une salle de restaurant, une cuisine (avec la possibilité de faire appel à un traiteur) ainsi que des salles pour les infirmiers et la médecine du travail.

Ce bâtiment fait partie d'une série d'investissements réalisée sur le site pour 20 millions d'euros, parmi lesquels l'extension de l'usine pour le tissage carboné avec une première phase d'ores et déjà achevée. A ce titre, 50 personnes seront embauchées d'ici 2019. Il convient de rappeler qu'à ce jour le site Hexcel des Avenières compte 420 salariés.

Par ailleurs Les Avenières comme Dagneux vont devenir des vitrines du groupe Hexcel en France. Ainsi des Showsrooms vont être créés sur les deux sites afin de valoriser la marque auprès de la clientèle.

La commune des Avenières Veyrins-Thuellin est fière de compter sur son territoire des entreprises performantes et innovantes qui contribuent à son dynamisme économique.

> La mise en œuvre du projet d'aménagement du centre-ville

Pour répondre à son engagement visant à redynamiser le centre-ville, l'équipe municipale a réalisé une étude urbaine.

Celle-ci a abouti à l'élaboration d'un plan guide d'aménagement du centre bourg et de fiches actions approuvées par le Conseil Municipal lors de la séance du 22 juin 2017. *Ces éléments ont été présenté dans Vie Citoyenne n°9 du mois d'octobre 2017.*

Le projets d'aménagement de la place Bacchus et de la grande rue de Ciers

^ *Schéma d'intention de l'aménagement de la Grande Rue de Ciers*

Une fiche action est consacrée à chacun de ces deux sites :

L'aménagement de la place Bacchus

Les objectifs de cet aménagement sont notamment de :

- Donner une image urbaine forte à l'entrée Est, aujourd'hui à connotation routière,
- Donner une accroche et une meilleure visibilité à la rue commerçante de Ciers sur l'entrée Est,
- Renforcer la trame urbaine en affirmant l'amorce de l'avenue Guillermaz dans la nouvelle place,
- Rendre possible la création d'un nouvel espace public,
- Végétaliser l'ambiance du centre-bourg aujourd'hui à dominante minérale,
- Redonner aux bâtis existants des fonctions aptes à renforcer l'attractivité du bourg.

Le contenu de la fiche action relative à la place Bacchus :

- En matière de voirie, le projet consiste à déplacer le tracé de la RD 40 de la route du Jalérieu à l'avenue Guillermaz pour former une place d'entrée de ville.
- Concernant l'espace public, le projet consiste à aménager une place à vocation piétonne et à créer 13 places de stationnement environ dont une pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- S'agissant du bâti existant, l'objectif est de le réhabiliter et de lui donner une nouvelle vocation, actuellement en cours de définition.

L'aménagement de la grande rue de Ciers

Les objectifs de cet aménagement sont notamment de :

- aménager une zone 30 pour rendre la rue commerçante plus attractive, apaiser la circulation et instaurer un partage de l'espace entre piétons et voitures,
- maintenir la capacité de stationnement actuelle pour la chalandise,
- introduire le végétal dans le cœur historique du centre-bourg, aujourd'hui à dominante minérale,
- mettre en valeur les traversées piétonnes du maillage Nord/sud,
- inciter à travers cette revalorisation, à un investissement sur les vitrines (commerçantes) et sur les façades (copropriétaires).

Le contenu de la fiche action relative à la grande rue de Ciers :

- aménagement de la voirie centrale en zone 30,
- poursuite du partenariat avec la SEMCODA pour la réhabilitation des logements et la remise en commerce des Rez-de-chaussée (RDC),
- réouverture progressive des RDC commerciaux.

^ *Variantes d'aménagement de la place avec ou sans implantation de hall*

• La désignation d'un maître d'œuvre

Pour mener à bien ce bien les projets d'aménagement de la place Bacchus et de la Grande rue de Ciers, la commune a lancé une consultation pour recruter un maître d'œuvre.

Cinq candidats ont répondu à l'appel public à concurrence : Arter, Alp'études, Sine qua non, Relations Urbaines, et la société Big Bang. Les offres ont été analysées au regard de deux critères :

- **La valeur technique de l'offre (60%) dont : la pertinence de la compréhension des objectifs du maître d'ouvrage (35%) / pertinence de l'organisation de l'équipe et moyens humains affectés à l'opération par compétence (15%) / pertinence de l'organisation du chantier au regard des contraintes particulières au site (10%)**
- **Prix (40%) dont : prix des prestations (20%) / cohérence de la répartition des honoraires par élément de mission et par compétence (20%).**

Après analyse, une offre était irrégulière. Parmi les 4 autres, l'offre retenue est celle de l'entreprise RELATIONS URBAINES /SITETUDES *(Monsieur Jean-Pierre BOUCHET, 32 rue de Cuire, 69004 LYON).*

Les travaux ont commencé début février par un levé topographique des espaces publics dans tout le périmètre du projet.

La municipalité souhaite associer comme elle l'a fait lors de l'étude urbaine, les habitants à la préparation de ces projets qui vont dessiner la ville de demain.

Elle invitera les citoyens et les commerçants qui ont assisté aux différentes étapes de l'étude urbaine (diagnostic, définitions du plan guide et des fiches actions) à participer aux réflexions pour l'aménagement de ces deux sites. Elle invite également celles et ceux qui veulent contribuer à la réalisation de ces projets à se faire connaître à l'adresse mail suivante :

viecitoyenne@lesavenieres.fr

avec l'intitulé : ***aménagement de la place Bacchus et de la grande rue de Ciers.***

La redynamisation de l'activité commerciale
Acquisition des parcelles sises 28 et 55 grande rue de Ciers

La fiche action relative à la place Bacchus propose de traduire l'objectif visant à redonner aux bâtis existants des fonctions aptes à renforcer l'activité du centre-Bourg par l'acquisition du tènement limitrophe à l'ancienne Poste.

Ce bien, sis 55 grande rue de Ciers, cadastrée AC 177 d'une contenance de 562 m² était propriété de Monsieur Patrick PILLAUD.

Il avait été estimé par le service France Domaine à 270 000 €.

Par ailleurs, par délibération en date du 6 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du dispositif suivant pour la réouverture des commerces aujourd'hui fermés de la grande rue de Ciers :

- ***La commune achète les bâtiments,***
- ***La commune signe un bail de 50 ans avec un bailleur social qui paie d'avance le loyer,***
- ***Le bailleur social réhabilite le bâtiment (commerces au rez-de-chaussée et logements à l'étage),***
- ***Le bailleur loue les logements à des particuliers,***
- ***Les locaux commerciaux sont loués soit par le bailleur social directement soit par la commune.***

L'objectif de ce dispositif est de redynamiser le commerce de la grande rue de Ciers.

Lors de sa séance du 5 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la propriété de monsieur Patrick PILLAUD, sise 55 grande rue de Ciers, cadastrée AC n°177 d'une contenance de 562 m² au prix de 270 000 € et de mettre en œuvre le dispositif décrit ci-dessus si et seulement si le projet est accepté par la commune.

La mise en œuvre du dispositif pour la réouverture de commerces aujourd'hui fermés s'est également traduite par la décision du conseil municipal lors de sa séance du 2 février 2018 d'acquérir la propriété de Jean-François Carrand, sis 28 grande rue de Ciers cadastrée AC 223 d'une contenance de 304 m² au prix de 102 000 €.

ESPACE CULTUREL ET ADMINISTRATIF DE VEYRINS

Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et rafraîchissement intérieur.

En Janvier 2018, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin lance un chantier de rénovation de l'**Espace Culturel et Administratif de Veyrins** comprenant : le Foyer, la Mairie et la Bibliothèque (couloirs du périscolaire). Ce dernier a pour but, d'une part, **de mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** l'ensemble des trois bâtiments, et d'autre part **de rénover l'intérieur** des trois bâtiments.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de la commune de mise aux normes de ses bâtiments publics (la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances) ainsi qu'une volonté de proposer des services de qualité aux habitants de la commune.

LIVRAISON PRÉVISIONNELLE : **JUILLET 2018**

MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX : **230 000 € TTC**

SURFACE DES TRAVAUX : **427 M²**

Bibliothèque | Couloirs périscolaire

Mairie | Bureau et accueil

Mairie | Salle du Conseil

Foyer | Salles polyvalentes

> Avancée des projets

> Aménagement des locaux de l'ancienne Trésorerie

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville des Avenières Veyrins-Thuellin

La Trésorerie a quitté les locaux situés au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville des Avenières Veyrins-Thuellin le 1er janvier 2016. Cet espace a ensuite été utilisé temporairement par le service du multi accueil pendant la rénovation de ses locaux.

La surface totale de cet espace est de 177,50 m².

Lors de sa séance du 5 décembre 2018, le Conseil municipal a décidé d'aménager ces locaux pour d'une part, installer le service de la **police municipale** et d'autre part, **créer des bureaux** pour répondre à de nombreuses demandes, notamment de professionnels de la santé.

S'agissant de la police municipale, les locaux actuels ne sont pas adaptés pour le bon fonctionnement de ce service. En effet, leur petite surface ne permet pas d'avoir une organisation fonctionnelle notamment pour accueillir le public dans des conditions de confidentialité satisfaisante. Par ailleurs, la mise en œuvre du système de vidéo protection impose des locaux spécifiques pour d'une part, stocker le serveur dans des conditions de sécurité optimale et d'autre part, disposer de bureau pour permettre le visionnage des données.

C'est pourquoi, il a été décidé d'aménager en rez-de-chaussée de la mairie des locaux d'une surface de 88 m² pour l'installation de la police municipale. Ils comprendront un accueil placé à côté de celui de la mairie, une salle de policiers, un bureau du chef de poste, un bureau annexe et des locaux fonctionnels complémentaires dont un local sécurisé pour les serveurs informatiques.

Les surfaces restantes de l'ancienne Trésorerie seront aménagées en bureaux. La commune est très régulièrement sollicitée notamment par des professionnels de santé et par des personnes souhaitant s'installer sur la commune. Faute de propositions rapides, ces dernières trouvent une solution ailleurs. En outre, dans l'attente de la réalisation du projet de maison de santé, il est nécessaire de pouvoir offrir une réponse immédiate à des demandes dans l'attente de la construction de ce bâtiment. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de créer dans les surfaces restantes, 89,5 m2, trois bureaux aménagés autour d'un hall commun.

Les travaux sont programmés d'avril à septembre 2018.

Le coût total des travaux est estimé à 213 600 €HT.
Des études complémentaires, notamment de structure, sont en cours. Leurs résultats pourraient éventuellement modifier le montant de l'opération.

Dès que la police municipale aura emménagé dans ses nouveaux locaux, les anciens seront intégrés au local du groupe d'études historiques. En effet, l'activité de cette association, grâce au travail de ses bénévoles, est essentielle pour la mémoire et l'histoire de notre commune. Elle a aujourd'hui besoin d'espace principalement pour stocker des documents et des objets.

> La mise en oeuvre du projet de vidéo protection pour la commune nouvelle

Dans le cadre de sa politique globale de sécurité et de prévention de la délinquance et dans un cadre purement préventif, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin a décidé de déployer un système de vidéo protection urbaine.

Par délibération en date du 2 février 2017, le conseil municipal a décidé de réaliser une étude relative à la vidéo protection et de solliciter des subventions pour la mener à bien.
Devant la complexité du dossier et des aspects techniques spécifiques à une telle opération, la commune a mandaté un bureau d'études spécialisé, la société Activ Ingénierie (Assistance et Conseil en Télécommunication, Informatique et Vidéo).
Lors de la séance du 4 avril 2017, Le Maire Daniel Michoud accompagné du bureau d'études a fait une présentation générale de la vidéo protection, de la méthode de travail et des premiers résultats de l'étude.
A l'issue de cette présentation et du débat, le conseil municipal a pris la décision de mettre en œuvre le projet de vidéo protection sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Les objectifs de ce projet :

- Assister la police municipale afin d'**assurer la tranquillité publique** et la lutte contre les dégradations et le vandalisme,
- Ajouter un élément supplémentaire aux actions **de protections des biens publics et privés,**
- **Assurer la surveillance** des bâtiments publics et de leurs abords, en particulier les parkings à proximité de ces bâtiments,
- **Sécuriser** les lieux de vie et de rassemblements,
- Assister la police municipale pour le **respect des règles de circulation** sur le territoire communal,
- Filmer et enregistrer les véhicules traversant la commune en vue de leur identification à postériori dans le cadre d'enquêtes judiciaires, mais aussi de **faciliter l'intervention des forces de l'ordre** agissant dans le cadre de la flagrance (axe de fuite).

Le contenu du projet :

Ce réseau de vidéo protection doit répondre aux besoins exprimés par les élus, assistés des différents services en charge de la sécurité publique de la commune, sur la base de leur connaissance du territoire et des différents incidents qui ont pu y être constatés ainsi que de la gendarmerie consultée à cet effet.
Ce projet consiste à mettre en place et à assurer le fonctionnement d'un dispositif de vidéo protection capable d'enregistrer des images de jour comme de nuit afin d'assurer :
- la surveillance des installations sportives, des bâtiments publics et de leurs abords,
- la surveillance des parkings,
- la surveillance de la zone de commerces au centre-ville,
- la visualisation d'images permettant la lecture des plaques d'immatriculation sur les principaux axes de circulation.

Ce projet de vidéo protection urbaine sur l'ensemble du territoire communal sera réalisé par étape.

Les travaux réalisés en 2018

Pour la première tranche de travaux programmés en 2018, trois zones de surveillance ont été prises en compte, du fait des incivilités et dégradations rencontrées de manière courante. Il s'agit du traitement :
- **De l'environnement du complexe sportif des Avenières**
- **Des abords de l'église de Ciers**
- **Des abords de l'Hôtel de ville et du parking de la place de la Liberté.**

Le système doit assurer la couverture des zones souhaitées, le rapatriement des images au travers d'un réseau à mettre en œuvre de façon à centraliser et enregistrer les images de l'ensemble des caméras de jour comme de nuit.

Cette première phase comprend l'installation de 17 caméras : 8 dans la zone du complexe sportif, 4 pour les abords de l'église de Ciers et des parkings, 5 pour les abords de l'Hôtel de ville et du parking de la place de la Liberté.

La première tranche de travaux comprend également la mise en place d'un serveur d'enregistrement. Il est situé dans une baie sécurisée installée dans un local sécurisé à l'Hôtel de ville.
Des mesures de sécurité et de protection seront mises en œuvre à tous les niveaux du système :
- Les parties privatives et entrées d'immeubles seront masquées.
- Aucun équipement de visualisation ou de restitution d'images n'existe en dehors du poste d'exploitation installé dans un local sécurisé de l'Hôtel de ville.
- Toute intervention de relecture des images enregistrées nécessite l'usage de codes confidentiels de sécurité.
- Une serrure à clé sécurisée est mise en place sur le local hébergeant le serveur de stockage des images.

Le public sera informé de son entrée dans un espace sous vidéo protection par des panneaux d'information.
L'entreprise retenue pour réaliser les travaux assurera la maintenance préventive et curative sur l'ensemble des matériels et des logiciels utilisés suite à la signature d'un contrat.

Pour mener à bien ce projet, la commune a lancé une consultation.
Deux entreprises ont remis une offre :
- INEO INFRACOM et SERFIM TIC

Les offres ont été analysées au regard de deux critères :
- **La valeur technique de l'offre pour 60% selon 3 sous-critères :**
  - Le mémoire technique exposant l'organisation proposée pour la réalisation du chantier, les opérations de maintenance du système proposé, les moyens mis en œuvre, la méthodologie de mise en œuvre des matériels et logiciels proposés ainsi que la gestion des déchets. (30%)
  - La fiche de complément technique et des caractéristiques de matériels quant à la qualité des matériels proposés par l'entreprise (25%)
  - Le planning-durée des tâches et nombre de personnes affectées à chaque tâche (5%)
- **Le prix des prestations : 40%**

Après analyse, l'offre retenue est celle de la société SERFIM TIC dont le siège est situé au 2, chemin du Génie à Vénissieux (69).

Planning des travaux de la première tranche :

Les travaux seront réalisés au cours du deuxième trimestre 2018. Coût de la première tranche : 135 000 €TTC

Une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection a été déposé en Préfecture. Une autorisation préfectorale a été accordée.

> Avancée des projets

> Aménagement du carrefour du petit Veyrins

Le projet d'aménagement du Petit Veyrins a pour objectif de donner un caractère urbain à l'entrée Nord-Est de l'agglomération de Veyrins.

L'aménagement actuel avec une route rectiligne et particulièrement large n'incite pas les véhicules empruntant la Route du Dauphiné à rouler sous les 50 km/h règlementaires.

Conscient que l'aménagement actuel n'est plus compatible avec l'urbanisation de ce quartier, il est apparu nécessaire de réaliser un aménagement permettant de répondre aux problématiques suivantes :

1. **Marquer l'entrée de l'agglomération de Veyrins et créer un aménagement susceptible de faire ralentir la circulation automobile.**
2. **Sécuriser et mettre aux normes les arrêts bus existants.**
3. **Permettre une traversée sécurisée de la RD 1075.**
4. **Permettre aux piétons (et notamment aux écoliers) de pouvoir circuler entre l'entrée d'agglomération et le centre village sans être obligés de traverser à plusieurs reprises la route du Dauphiné.**

Pour répondre à ces objectifs, **un cheminement piétonnier** sera mis en place entre l'entrée d'agglomération et la Rue de Champfleury. La présence de ce cheminement permet la création d'une chicane (déportation de la route d'une largeur de voie). La voie de décélération permettant l'entrée dans la zone industrielle sera supprimée. Ces types d'aménagement en secteur urbain ne sont plus recommandés car ils ont tendance à favoriser les vitesses excessives.

La chicane conservera une voie de tourne à gauche et des ilots seront mis en place pour renforcer le côté urbain de l'aménagement.

Un arrêt bus avec une zone d'attente confortable, protégée et conforme aux normes d'accessibilité sera réalisé pour le sens de circulation Veyrins vers Thuellin.

La confection d'ilots « en dur » permettra également la mise en place d'une traversée piétonne avec ilot de refuge, semblable à ce qui a déjà été réalisé dans la traversée de Thuellin.

Le carrefour avec le Chemin de Château Gaillard sera également réorganisé par la mise en place d'ilots afin de le simplifier, en ne conservant qu'une voie entrante et une voie sortante.

Ces divers aménagements obligent en contrepartie à devoir décaler l'arrêt bus dans le sens Thuellin vers Veyrins afin de respecter les nouvelles règlementations en la matière (notamment concernant la distance et l'implantation des arrêts par rapport aux traversées piétonnes.)

De plus le positionnement du panneau d'agglomération sera ramené de 75m environ en direction de Veyrins (réduction de l'agglomération), afin de faire correspondre l'entrée d'agglomération avec le futur aménagement.

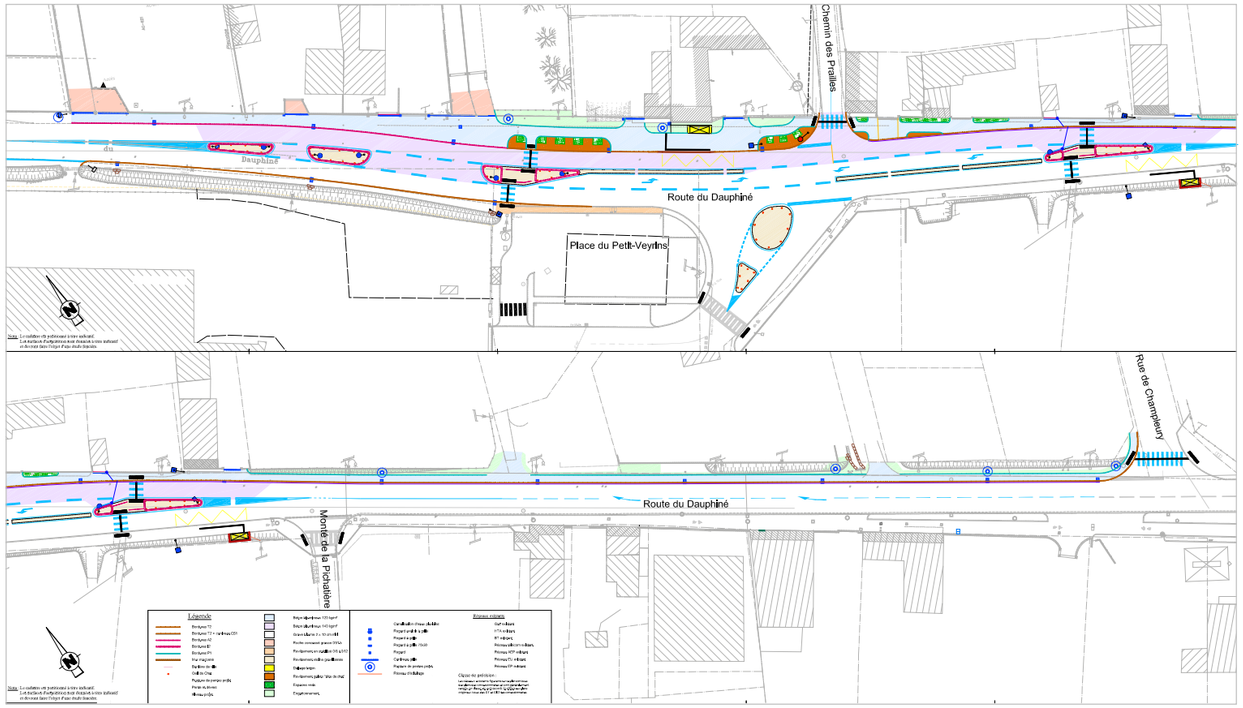

> Action de lutte contre le gaspillage

A l'initiative du Conseil Municipal des Enfants, la commune s'est engagée dans une démarche de lutte contre le gaspillage au sein des quatre restaurants scolaires. Elle bénéficie pour cela de l'aide du SICTOM de Morestel, qui l'accompagne et la conseille.

Tout d'abord, une phase de diagnostic a été réalisée. L'objectif était de quantifier le gaspillage et de recueillir l'avis des usagers.

Ainsi, chaque famille a reçu un questionnaire invitant enfants et parents à donner leur avis sur la restauration scolaire et notamment la question du gaspillage.

Dans chacun des restaurants scolaires ont eu lieu pendant une semaine des opérations de pesée du contenu restant dans les assiettes en fin de repas. Avec l'aide des agents des restaurants scolaires, les enfants avaient pour mission quotidienne de trier le contenu restant par composantes dans différents seaux et de peser les seaux après le tri. Leur implication et leur sérieux ont permis de mener à bien les opérations.

> ***Les résultats ont démontré qu'il y avait peu de gaspillage, entre 30 et 90 grammes par assiette là où la moyenne nationale est de 70 grammes.***

Suite aux résultats, des actions ont été mises en place pour continuer à sensibiliser les enfants et à les responsabiliser. Ainsi, concernant le pain par exemple, des tranches plus fines sont préparées. Les enfants peuvent se servir autant qu'ils le souhaitent mais ils doivent consommer le pain qu'ils prennent.

Une réflexion est actuellement en cours pour mettre en place des composteurs au sein des restaurants scolaires.

> La classe de neige des CE2

Du 22 au 26 janvier, les CE2 de l'école de Ciers sont partis en classe de neige à La Féclaz. Avec un beau soleil et quelques nuages, chacun a pu découvrir les sports d'hiver et observer la nature en montagne.

Les cinq groupes de ski ont rapidement fait des progrès grâce aux ateliers mis en place par leurs accompagnateurs. Le dernier jour, une balade en forêt de 4.5 kilomètres au fil de la piste verte a permis à chacun de profiter du calme de la nature, de la beauté des paysages et de la satisfaction face aux progrès accomplis.

D'autres activités ont été proposées aux enfants, notamment une visite du planétarium. Les enfants ont pu approcher des météorites et visionner le décollement d'une fusée. Ils ont également rencontré des chiens de traîneaux.

Logés au pied des pistes, ils ont pu profiter de soirées reposantes après des journées au grand air.

Une belle aventure dont les enfants sont revenus enchantés !

> Atelier santé et bien vieillir

L'atelier **Santé et bien vieillir** destiné aux personnes retraitées ou engagées dans une démarche de départ à la retraite s'est achevé le 29 janvier 2018.

Cet atelier gratuit animé par la CARSAT sur 3 séances a réuni plus de 15 personnes qui ont pu bénéficier de conseils pratiques en matière de prévention des risques liés au vieillissement.

Les thèmes qui ont été abordés étaient les suivants : l'activité physique, l'alimentation, le stress, le sommeil, l'aménagement du logement et la mémoire.

La prestation de l'animatrice, Mme Ingrid JOURDAN, Conseillère en Prévention, a été plébiscitée par tous les participants.

> Atelier activ'meninges

Le service Prévention et Promotion de la Santé de la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré un programme Seniors « **Pas de retraite pour ma santé !** » qui propose différentes actions de prévention permettant aux seniors de conserver leur autonomie.

L'atelier Activ'Méninges s'adresse aux personnes de plus de 60 ans souhaitant faire travailler et ainsi entretenir leur mémoire par la réalisation d'exercices ludiques. Il a pour objectif principal de solliciter les fonctions cognitives des participants et notamment l'attention, la logique, l'expression, l'imagination et l'observation.

L'atelier Activ'méninges organisé avec le concours du CCAS DES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN se déroule sur 10 séances du 26 février 2018 au 11 juin 2018.

Tous les participants, soit une trentaine de personnes très motivées, ont été invités à la réunion de présentation de l'animation qui s'est déroulée Lundi 5 février 2018 à 14h30, en Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin. Le partage du verre de l'amitié a permis des échanges chaleureux.

Information aux personnes inscrites

Rappel du calendrier des séances :

Afin de satisfaire toutes les demandes d'inscription, les participants ont été répartis en deux groupes.

DATES	*GROUPE 1*	*GROUPE 2*
Lundi 26 février 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 5 mars 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 12 mars 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 19 mars 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 26 mars 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 23 avril 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 14 mai 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 28 mai 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 4 juin 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*
Lundi 11 juin 2018	*10h-12h*	*14h30-16h30*

COMMUNIQUÉ DE LA POSTE

> La Poste vous informe,

Depuis le 20 février 2018 vos facteurs ont changé leur organisation de travail.

Pour toujours mieux vous servir et continuer de vous apporter des services et une distribution de qualité, leurs horaires ont été modifiés. Ainsi, votre facteur passera peut-être plus tard à votre domicile mais sera disponible comme auparavant pour vous renseigner sur nos produits et services ainsi que pour vos opérations courrier.
Aussi, afin de vous acheminer vos courriers et colis dans les meilleures conditions, nous vous invitons à inscrire correctement vos noms et prénoms sur votre boite aux lettres, à installer une boite normalisée si ce n'est pas le cas et à leur communiquer toutes informations nécessaires à la distribution de vos objets suivis.
Savez-vous qu'aujourd'hui votre facteur peut rendre des visites aux personnes âgées dans le cadre d'un service qui s'appelle ***« Veillez sur mes parents »*** ? Nous sommes à votre écoute pour toute question sur les nouveaux services facteurs déployés par la Poste.
Soucieux de la qualité de satisfaction de nos clients, sachez que nous restons à votre entière disposition.

L'équipe des facteurs des Avenières Veyrins-Thuellin Corbelin.

> Plan communal de sauvegarde (PCS)

L'article L731-3 du Code de la Sécurité intérieure précise que « le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. [...] La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. »

Ainsi, dans le cadre de la mise à jour régulière de son Plan Communal de Sauvegarde, la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin doit pouvoir identifier en cas de sinistre majeur (inondation, explosion, événement climatique exceptionnel ...) les personnes nécessitant une attention particulière du fait notamment de leur état de santé, de leur isolement ou de leur handicap, afin que les services de secours puissent intervenir auprès d'elles dans les meilleures conditions.

Aussi, nous invitons toutes les personnes dont l'état de santé requiert des soins spécifiques (assistance respiratoire, dialyse, etc.), les personnes handicapées (moteur, visuel ou auditif) ou simplement isolées à contacter le service social de la Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin pour s'inscrire sur la liste des personnes faisant l'objet d'une attention particulière.

Il s'agit d'une mesure de précaution qui peut vous sauver la vie.

> Plan grand froid/canicule

Dans le cadre d'une politique générale de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le Centre Communal d'Action Sociale des Avenières Veyrins-Thuellin a décidé par délibération en date du 18 octobre 2016 de souscrire l'offre de service de proximité proposée par la Poste intitulée PROXI VIGIE CANICULE ET GRAND FROID.

Cette offre consiste à demander au facteur dans le cadre de sa tournée d'effectuer une visite à domicile de prévention chez les personnes isolées du fait notamment de l'éloignement de la famille ou de l'absence de voisinage.

L'objectif de ces visites est de renforcer l'action de vigilance et de prévenir les risques liés aux événements climatiques exceptionnels tels que les périodes de grand froid ou de canicule.

Le facteur mandaté par le CCAS peut ainsi se rendre au domicile de la personne qui a donné au préalable son accord pour rappeler les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs ou de grand froid, ou bien lancer l'alerte.

Si vous êtes intéressé(e) par l'un de ces deux services, vous pouvez contacter le service social de la Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, pour tous renseignements ou inscription.

1 square Emile Richerd, CS 30028 - 38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN,

téléphone 04 74 33 87 06 - mail : social@lesavenieres.fr

> Rappel - inscription pour le repas des aînés des Avenières 2018

Coupon à détacher et à retourner

au CCAS DES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN,

1 square Emile Richerd CS 30028 38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN,

téléphone 04 74 33 87 06 - mail : social@lesavenieres.fr

Le prochain repas des aînés des Avenières se tiendra Dimanche 21 octobre 2018.

Toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, **domiciliées** sur la commune déléguée des Avenières, ***non inscrites sur la liste électorale***, sont invitées à retourner le coupon –réponse ci-dessous afin de pouvoir participer au repas des aînés 2018.

Nom prenom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Telephone .....

☐ *Personne non inscrite sur la liste électorale*

Souhaite être invitée au repas des aînés des Avenières 2018.

> Les AVEYRINADES 2008 2018
10 ans cette année !

4 jours de fête,
de découvertes et d'émotions !

L'équipe des AVEYRINADES se prépare à fêter la 6ème édition de son festival du spectacle vivant amateur du 25 au 28 avril 2018 aux Avenières Veyrins-Thuellin.

Depuis plus d'un an les bénévoles peaufinent cette nouvelle édition, pour en faire un grand moment festif sur la commune.

Avec une démarche qui a toujours mis l'accent sur la qualité, le Festival des Aveyrinades s'est inscrit au fil du temps dans le paysage Aveyrlinois et constitue un temps fort d'animation culturelle .
Cela est possible grâce au soutien des bénévoles, des associations et des commerçants, sans oublier les écoles, le collège et la Municipalité.

Le festival ***Les Aveyrinades*** se déroule tous les deux ans. Chaque édition met en lumière les différents aspects du théâtre et du spectacle amateur, contemporain ou classique, en invitant des troupes amateurs de toutes origines, sans exclusions d'aucunes sortes.

En 10 ans de festival d'arts vivants , la philosophie est restée la même : organiser un festival accueillant, convivial, privilégiant l'intégration des jeunes, favorisant les échanges et toujours avec l'exigence d'une programmation de qualité.

Les Aveyrinades 2018

A cette occasion, ***2 chapiteaux*** seront implantés Place du Champs de Mars aux Avenières .
Des comédiens professionnels animeront entre autre ***une fête foraine*** gratuite.
Scène ouverte , bar festif, et autres animations, autant de lieux de rencontres et de convivialité.
Une douzaine de spectacles seront présentés sous chapiteau ou dans la salle des fêtes de Ciers (théâtre, musique, spectacles enfants...)

Il y en aura pour tous, petits et grands.

En avril vous pourrez consulter les plaquettes, mais pour que vous puissiez dès à présent réserver vos soirées, retrouvez le programme ci-contre.

Les réservations et billetterie se feront à partir du 1er avril

LE PROGRAMME
du 25 au 28 avril

Mercredi 25 avril

★ **Panique aux pays des songes**
par "La Chouette Comédie"
14h00, chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Présentation atelier enfants "TA3"**
16h00, chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Pot d'ouverture**
18h30, petit chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Portrait de famille**
par "Portrait de famille" - 19h15, salle des fêtes de Ciers

★ **Pour un Empire** *par "Le Collectif Jeudi 15"*
21h00, chapiteau pl. du Champ de Mars

Jeudi 26 Avril

★ **Présentation spectacle** *de l'Ecole de Ciers*
17h00, chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Présentation spectacle** *de l'Ecole de Curtille*
18h00, salle des fêtes de Ciers

★ **L'Homme Gris** *par "La Mouette Cie"*
19h15, chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Panique au ministère** *par "la Cie Gare en Scène"*
21h00, salle des fêtes de Ciers

Vendredi 27 Avril

★ **Présentation spectacle** *de la Chorale "Arc en Ciers"*
15h30, salle des fêtes de Ciers

★ **Présentation spectacle** *EPS Collège "Arc en Ciers"*
17h00, salle des fêtes de Ciers

★ **Présentation spectacle** *de l'Ecole de Veyrins-Thuellin*
18h30, chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Comme en 14** *par "la Cie Mnémosyne"*
19h15, salle des fêtes de Ciers

★ **Tante Olga** *par "la Cie Berlimbimbroque"*
21h00, chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Concert O'phé** *- 22h30, lieu à déterminer*

Samedi 28 Avril

★ **Présentation spectacle** *de l'atelier Ados "TA3"*
10h00, chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Contes** *par la "Cie Arc en Ciel"*
11h30, chapiteau pl. du Champ de Mars

★ **Fête de clôture Officielle**
avec la participation de la troupe du "Secours Catholique"
13h00, petit chapiteau, pl. du Champ de Mars

★ **Rêver Plus Haut** *par la "Cie l'Air des mots"*
14h00, salle des fêtes de Ciers

« Faites des arts »

La communauté de communes renouvelle ses actions de médiation culturelle pour les scolaires (cycle 2 et cycle 3). En 2018, 12 classes de la commune participeront à des ateliers de création artistique de danse, arts du cirque, théâtre, photographie/patrimoine. Le projet propose une formation pour les enseignants, des restitutions du travail des élèves devant leurs pairs. Ils pouront assister à un spectacle de la compagnie intervenante.
Et les Aveyrinades permettront de jouer dans un véritable environnement de spectacle sous chapiteau et sur scène. Pour certains, ce sera un temps de répétition et/ou de présentation entre classes alors que pour d'autres ce sera un expérience unique de présentation à un public.

Plusieurs associations locales se joindront à la manifestation, en tenant des stands, le bar et petites restaurations. Les commerçants seront sollicités pour décorer la ville au travers de leur vitrine.

Faire naître et développer l'action culturelle c'est favoriser l'épanouissement, l'intelligence, la tolérance et le partage.

La culture est un des moteurs d'une action citoyenne concertée responsable et partagée.

Il est indispensable de favoriser au travers de toutes les disciplines artistiques, des échanges de pensées qui renforceront les liens entre les hommes.

Un territoire qui avance doit contribuer à l'épanouissement de ses habitants.

LE FESTIVAL EN QUELQUES CHIFFRES :

4 jours de spectacles et de fêtes

+ De 60 compagnies invitées depuis 2008

+ de 200 bénévoles depuis 13 ans

+ de 5000 spectateurs depuis sa création

8000 programmes diffusés par festival

> Les Bibliothèques

Dans le numéro Vie Citoyenne d'octobre 2017, nous vous présentions les nouveaux services développés par le réseau des bibliothèques des Avenières, Veyrins-Thuellin et Corbelin. Nous vous annoncions à cette occasion l'arrivée prochaine des e-books, ou livres numériques.

Depuis janvier 2018 c'est chose faite : tous les abonnés peuvent télécharger* gratuitement jusqu'à 5 livres numériques en même temps.

Pour cela il vous suffit d'être abonné à une des bibliothèques du réseau, d'avoir une connexion internet et un support de lecture numérique (Smartphone, tablette, liseuse, PC), de vous connecter à votre espace personnel et de suivre la procédure de téléchargement en page d'accueil. Les bibliothécaires vous guident également volontiers dans cette première démarche de téléchargement : il vous suffit de venir pendant les heures d'ouvertures dans une des bibliothèques avec votre matériel.

A ce jour, le catalogue est riche de **96 livres numériques.** Le public visé est celui des ados (à partir de 13-14 ans) et des adultes.

La part belle est faite à la fiction, avec beaucoup de romans, mais aussi aux documentaires (guide de voyage, de bien-être, biographies...). Le catalogue continuera à s'enrichir tout au long de l'année en fonction de l'actualité. Tout comme les livres papiers, il vous est possible de suggérer des titres aux bibliothécaires. Toutefois, en tant qu'organisme de prêt, les bibliothèques sont soumises au cadre légal du PNB**.

Ce dispositif lancé en 2014 sur le plan national et soutenu par le ministère de la Culture, est le seul dispositif légal à ce jour qui permet aux bibliothèques de prêter des livres numériques. Comme pour le livre papier, ce sont les éditeurs qui fixent le prix de vente du livre numérique, choisissent quel livre est autorisé à être prêté (actuellement les bibliothèques n'ont pas accès à la totalité du catalogue d'un éditeur), le nombre de prêts simultanés autorisés, ainsi que le nombre d'années d'exploitation de la licence. Beaucoup de paramètres que les bibliothécaires doivent prendre en compte lors de leurs achats.

Gageons que ce nouveau service satisfera le plus grand nombre et permettra aux personnes qui n'ont pas le temps de se rendre à la bibliothèque, de trouver malgré tout un moyen de satisfaire leur appétit de lecture !

**A partir de notre catalogue en ligne http://acv.bibenligne.fr*
***Prêt Numérique en Bibliothèque*

> Attention travaux !

À noter dans vos agendas, la bibliothèque de Veyrins-Thuellin sera fermée à partir du 2 mars et ce probablement jusqu'à la fin du mois de juin, en raison des travaux d'accessibilité de la mairie de Veyrins-Thuellin.

Nous vous invitons pendant cette période à profiter de la mise en réseau et à venir emprunter les livres dans les bibliothèques de Corbelin et des Avenières.
Afin d'assurer au mieux la continuité du service auprès des scolaires, l'ensemble des collections jeunesse est installé dans une salle de l'école primaire de Veyrins-Thuellin. Anne, la bibliothécaire, peut ainsi continuer les accueils de classe.
Une partie des collections adulte est répartie entre les médiathèques de Corbelin et des Avenières.

Voir les horaires d'ouverture ci-dessous.

RAPPEL DES TARIFS :
Enfants <16ans : gratuit
Ado 16-17 ans / étudiant : 5€
1 adulte : 8€
Famille : 12 €
Possibilité d'emprunter jusqu'à 10 livres /10 DVD/10CD et 5 livres numériques

Horaires

	LES AVENIERES	VEYRINS-THUELLIN	CORBELIN
LUNDI			16H30 - 19H
MERCREDI	9h30 – 12h30 15h - 18h30	16h – 18h30	10h – 12h 14h – 17h
VENDREDI	9h30 – 12h 16h30 – 18h	16h – 17h30	16h30 – 18h
SAMEDI	9h30 – 12h	10h – 12h	10h – 12h

> L'atelier 110

L'atelier 110 est une expo-boutique où se succèdent artistes et artisans d'art de notre région pour vous présenter leurs créations uniques et fait-main. Chaque mois, de nouveaux univers et des œuvres variées sont présentées : peinture, sculpture, bijoux, puériculture, mobilier, etc.
Entrée libre à tous les visiteurs en quête de rêverie,
110 avenue Guillermaz
(à côté de l'Office de Tourisme et de La Poste).

Et si vous souhaitez vous initier à une activité, rendez-vous sur notre site internet > www.lesavenieres.fr rubrique agenda, **pour découvrir le programme des stages.**

> Le festival 20 Rouge fait une pause

Message du Président de l'association

"Après mûres réflexions, en observant et en écoutant au maximum l'avis de tous les organisateurs et bénévoles, nous avons pris la décisions lourde mais réfléchie, de faire une pause pour le festival en 2018.

Le 20 Rouge est " bien plus qu'un festival, (c'est) un état d'esprit".
Il faut qu'il garde cette magie que nous avons vécus ces trois premières éditions.

Une pause ne veut ni dire un arrêt total, ni une décision moins importante que de décider de le faire.

Le 20 Rouge se repose un peu, pour continuer de plus belle.Cette année, il nous faudra garder de l'énergie pour l'épreuve lourde qui nous attend le 14 et 15 juin lors du procès pour Enzo, celui pour qui nous nous sommes autant unis, et repartir plein d'énergie et de motivation.

Croyez que nous sommes partagés entre déception et soulagement, mais que nous pensons, que c'est la meilleure décision possible.

Force et honneur.

Ugo"

> Rencontre citoyenne

du 6 mars à 20h

Thème : La Sécurité

> Vie Municipale

> Communication

La mairie intensifie sa présence sur le net et les réseaux sociaux

Site Internet

Le site internet a évolué. Les rubriques sont repensées pour rendre les recherches plus fluides. Le but est que l'internaute trouve la réponse à sa recherche en quelques secondes.
Le site internet est plus visuel, les photos sont mises en avant et il héberge des vidéos. L'interface est donc plus agréable, et les rubriques plus parlantes (paraît-il qu'une image vaut mille mots...)
Chaque association a une page dédiée, et les professionnels sont plus visibles et classés par catégories (mode, bâtiment, etc).
Les actualités sont toujours en première page pour vous informer de toutes les nouveautés. La rubrique agenda continue de répertorier les événements programmés.

Facebook

Le nombre d'abonnés à notre page facebook a doublé en ce début d'année ! Vous êtes aujourd'hui plus de 1300 à suivre nos publications. Cet outil est très efficace pour la Municipalité, qui vous communique en temps réel les alertes, les informations pratiques, les nouveautés, mais aussi les événements proposés par les nombreuses associations de la commune.
C'est aussi un outil avec lequel vous pouvez nous contacter. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous questionner via facebook, à nous envoyer vos photos, ou à nous proposer des publications. Plus qu'un outil de communication, c'est un outil générateur de lien social.

Pour nous retrouver :
Commune les Avenières Veyrins-Thuellin

Newsletter

Depuis quelques mois, la Municipalité communique les actualités et événements dans une newsletter mensuelle, que les abonnés reçoivent par mail. L'information arrivant jusque dans votre boîte mail, vous n'aurez plus aucune raison d'avoir manqué LA grande info du mois, la représentation à ne pas manquer ou l'évènement à soutenir !

Pour vous abonner, communiquez votre adresse mail au service communication :

viecitoyenne@lesavenieres.fr

(désinscription possible à tout moment)

Instagram

34 38

Le dernier né, notre compte instagram
@Les Avenières Veyrins-Thuellin

Une petite présentation de ce réseau social s'impose... :
Créée en 2010, Instagram est avant tout une application mobile dont le principe est assez simple : le partage de photos et/ou vidéos courtes. Comme sur Facebook, vous pouvez suivre d'autres utilisateurs, dialoguer, aimer leurs photos et utiliser les hashtags.
Instagram est le réseau social qui a enregistré la plus grosse progression en 2017.
C'est aussi le plus simple d'utilisation : on consulte, on like, on partage. C'est un moyen efficace pour les collectivités de fédérer les habitants, porter l'image du territoire, créer des communautés, etc.
Les réseaux sociaux sont devenus une source d'informations très importante pour les administrés. C'est pourquoi, la plupart des collectivités territoriales ont « succombé » aux réseaux sociaux.
Bien que la communication locale soit toujours dominée par le magazine papier édité par les collectivités, les réseaux sociaux ne cessent de gagner du terrain.
Les plus jeunes ont tendance à ne plus s'informer via les supports traditionnels mais uniquement via les supports numériques, dont les réseaux sociaux. Les utilisateurs de moins de 25 ans passent en moyenne 32 minutes par jour sur l'application (chiffre officiel, septembre 2017).

C'est un canal très intéressant en termes d'engagement, à forte popularité auprès des "digital natives", ces personnes nées après les années 80, et qui seront les décideurs de demain.

Instagram est monté en puissance car on communique aujourd'hui beaucoup par l'image.
L'audience d'Instagram a doublé en seulement deux ans : 16,4 millions de visiteurs uniques en France (en janvier 2018).
500 millions d'utilisateurs actifs par jour (dans le monde en 2017).

C'est aussi un outil de communication. Aujourd'hui, les gens veulent communiquer de plus en plus rapidement et de manière informelle, comme ils le font avec leurs amis. Les personnes se tournent alors de plus en plus vers la messagerie instantanée, devenue ainsi leur moyen de communication préféré. En effet, 64% préfèrent envoyer un message à une marque ou entreprise plutôt que de les appeler ou les contacter par mail.

Alors rejoignez-nous sur Instagram !

> Les Voeux à la population
le 6 janvier 2018

> La fête de Noël de la résidence autonomie La Colline aux Oiseaux du 19 décembre 2017

Organisée par l'association d'animation de la Colline aux Oiseaux et financée par le CCAS.

>Conciliateur de justice
Permanences dans les 4 Mairies

	Les Avenières Veyrint-Thuellin		Tignieu-Jameyzieu		Crémieu		Morestel	
	Jean Claude L'ARNAUD	Michel MAGAT	Jean Claude L'ARNAUD	Michel MAGAT	Jean Claude L'ARNAUD	Michel MAGAT	Jean Claude L'ARNAUD	Michel MAGAT
Janvier 18	-	mardi 09	mercredi 03	-	mercredi 10	mercredi 24	jeudi 18	-
Février 18	-	mardi 06	mercredi 07	-	mercredi 14	mercredi 28	-	jeudi 15
Mars 18	-	mardi 06	-	mercredi 07	mercredi 14	mercredi 28	jeudi 15	-
Avril 18	-	mardi 03	mercredi 04	-	mercredi 11	mercredi 25	-	jeudi 19
Mai 18	-	jeudi 03	-	mercredi 02	mercredi 09	mercredi 23	jeudi 17	-
Juin 18	-	mardi 05	mercredi 06	-	mercredi 13	mercredi 27	-	jeudi 07
Juillet 18	-	mardi 03	-	mercredi 04	mercredi 11	mercredi 25	jeudi 19	-
Août 18	-	mardi 07	mercredi 01	-	mercredi 08	mercredi 22	-	jeudi 16
Septembre 18	-	mardi 04	-	mercredi 05	mercredi 12	mercredi 26	jeudi 20	-
Octobre 18	-	mardi 02	mercredi 03	-	mercredi 10	mercredi 24	-	jeudi 18
Novembre 18	-	mardi 06	-	mercredi 07	mercredi 14	mercredi 28	jeudi 15	-
Décembre 18	-	mardi 04	mercredi 05	-	mercredi 12	mercredi 26	-	jeudi 20

Tableau réalisé sauf erreur ou omission, sur la base ci-dessous
Les Avenières V.T. : permanence le 1er mardi matin du mois
Tignieu Jameyzieu : permanence le 1er mercredi matin du mois
Crémieu : permanence le 2è et le 4è mercredi matin du mois
Morestel : permanence le 3è jeudi matin du mois

Informations :
-sauf jours fériés, nécessitant un report ou une avancée de la Permanence
-et sauf impondérables, ppuvant néessité un report ou avancée

Rappel des Coordonnées directes , où les Conciliateurs sont joignables

> Jean Claude L'ARNAUD
tél. 06 15 07 07 05
mail • *jean-claude.larnaud@ConciliateurDeJusticefr*

> Michel MAGAT
tél. 06 30 06 01 34
mail • *michel.magat@ConciliateurDeJustice.fr*

AGENDA

Séances du conseil municipal

> **3 avril** à 20h,
> **22 mai** à 20h,
> **3 juillet** à 20h,

Séances du conseil communautaire

à Crémieu, Maison du Haut Rhône Dauphinois

> **27 mars** à 18h,
> **24 avril** à 18h,

Pot d'accueil des nouveaux arrivants

> **21 avril 2018,** salle du Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin

Soirée des bénévoles

> **vendredi 18 mai**

Journée nationale de la résistance

> **le 27 mai**

Cérémonie commémorative à Thuellin à 9h45

>>> complément calendrier des fêtes...

Amicale des sapeurs-pompiers des Avenières :

- **Le 24 novembre**
  Sainte Barbe,
  salle des fêtes de Ciers
- **Le 15 décembre**
  Arbre de Noël,
  salle des fêtes de Buvin

> ANNÉE 2017

> Compléments d'Etat civil

Les Avenières

Naissances

21/12/17	PERGA Clara
21/12/17	ROUVIERE Elise
29/12/17	ACIKEL Louna

Mariage

27/12/17	François DE CASTRO et Fatima PEREIRA

Décès

17 /12/17	MOIROUD Gisèle
22/12/17	ALBERTI Claudine
31/12/17	MELIA Gilbert

Veyrins-Thuellin

Naissances

25/12/2017	BOLOMIER LEVEQUE Titouan

CINÉMA

> le **6 avril**

Belle et Sébastien 3

à 20h30
salle des fêtes de Ciers.

> le **14 avril**

La Ch'tite Famille

à 20h30
salle des fêtes de Ciers.

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

> Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd
BP 30028
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
Fax : 04 74 33 79 41

mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

> Accueil ouvert :
Du lundi au jeudi : **9h - 12h et 13h30 - 17h30**
Vendredi et Samedi : **9h - 12h**
> Pendant les Vacances scolaires : *Du mardi au jeudi :* **9h - 12h et 14h - 17h30** / *Vendredi et samedi :* **9h - 12h**

> Permanences affaires sociales :
Mardi et jeudi : **13h30 à 15h30**
Mercredi : **9h - 11h**
En dehors de ces horaires, sur rendez- vous au 04 74 33 87 06

> Permanences urbanisme :
Lundi, mardi et jeudi : **9h - 12h et 14h -17h30**

> Permanences affaires scolaires :
Mardi et jeudi : **14h30 à 17h30**
Mercredi : **9h00 à 12h00**
En dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 04 74 33 87 05

> Mairie Annexe Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr
→ **www.veyrins-thuellin.fr**

> Accueil ouvert :
Mardi : **8h30 - 12h et 14h - 17h45**
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : **8h30 - 12h**

Fermée jusqu'à mi-juillet pour cause de travaux.

Communication municipale Mars 2018
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et Rédaction : M. le Maire, D.Michoud.
Crédits photos : Mairie et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : Imprimerie MAX PERRIN, Les Avenières Veyrins-Thuellin .

Imprimé sur papier 100% recyclé, avec encres végétales - Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.